

# ACTION URGENTE

PUBLIC

MDE 13/127/2006 – ÉFAI

13 novembre 2006

Action complémentaire sur l'AU 107/06 (MDE 13/042/2006, 28 avril 2006)

## Crainces de torture et de mauvais traitements / Préoccupations pour la santé

### Prisonniers d'opinion présumés

#### Nouveau sujet de préoccupation : Crainces d'exécution imminente

IRAN

Ali Matouri Zadeh (h), 30 ans  
Fahima Ismail Badawi (f), sa femme, 26 ans  
ainsi que Salma, leur petite fille âgée de huit mois

---

Selon les informations reçues par Amnesty International, la cour suprême d'Iran a confirmé la peine de mort prononcée contre Ali Matouri Zadeh, membre de la minorité arabe d'Iran et l'un des membres fondateurs de *Hizb al Wifaq* (ou *Lejnet al-Wefaq*), un parti politique illégal en Iran. Il pourrait être exécuté à tout moment.

Le 9 novembre, Abbas Jaafari Dowlat Abadi, responsable du ministère public du Khuzestan, aurait annoncé que la cour suprême avait confirmé la peine capitale pour dix des personnes apparemment impliquées dans des attentats à l'explosif perpétrés dans la province, et que celles-ci seraient exécutées par pendaison en public. Ali Matouri Zadeh figure parmi les personnes concernées.

Il aurait été arrêté le 28 février et détenu au secret dans un lieu inconnu, où il risquait d'être torturé ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements. Sa femme, Fahima Ismail Badawi, et la mère de cette dernière auraient été arrêtées au domicile du couple quelques heures après lui et conduites à la prison de Sepidar, dans la province du Khuzestan. La mère de Fahima Ismail Badawi a été libérée au bout d'une semaine.

Fahima Ismail Badawi était enceinte de huit mois au moment de son interpellation et a donné naissance à une petite fille prénommée Salma en prison, le 25 mars. La mère et l'enfant ont toutes deux été transférées dans la prison de Karoon après la naissance. Au début du mois de juin, Fahima Ismail Badawi aurait été condamnée à une peine de quinze années d'emprisonnement par la 3<sup>ème</sup> chambre du tribunal révolutionnaire d'Ahvaz. Institutrice à Ahvaz, dans la province du Khuzestan, la jeune femme s'est lancée dans la politique lorsqu'elle était étudiante en mathématiques à l'université de Dezful, au nord d'Ahvaz.

Le 4 novembre, le pouvoir judiciaire a interdit le parti *Hizb al Wifaq*, parce qu'il aurait selon lui semé le trouble et se serait opposé au régime. Le parquet d'Ahvaz aurait indiqué que toute personne appartenant au parti *Lejnet al-Wefaq* (Comité de réconciliation) ou entretenant des liens avec cette organisation aurait affaire aux autorités.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

La communauté arabe d'Iran vit essentiellement dans la province du Khuzestan, une région frontalière de l'Irak importante sur le plan stratégique, en raison des nombreuses réserves de pétrole qui s'y trouvent. Elle estime qu'elle n'a pas bénéficié des revenus pétroliers dans la même proportion que la population persane. Depuis toujours, elle est marginalisée et fait l'objet de discriminations. La population arabe est en proie à des tensions de plus en plus vives depuis le mois d'avril 2005, en raison de rumeurs selon lesquelles le gouvernement envisagerait de disperser ses membres dans le pays ou de les contraindre à renoncer à leur identité arabe. Des centaines de personnes ont été arrêtées et des cas de torture ont été signalés. À la suite d'attentats à l'explosif qui ont fait au moins 14 morts en juin et en octobre 2005 dans la ville d'Ahvaz, et d'explosions en septembre et en octobre sur des sites d'installations pétrolières, les violences se sont encore intensifiées et des centaines de personnes auraient été appréhendées. D'autres attentats à l'explosif, qui ont fait au moins six morts, ont eu lieu le 24 janvier 2006. Ils ont été suivis d'une nouvelle vague d'arrestations. Deux hommes, Mehdi Nawaseri et Ali Awdeh Afrawi, ont été exécutés en public le 2 mars

après avoir été reconnus coupables d'implication dans les attentats du mois d'octobre. Ils ont été condamnés à l'issue d'un procès inéquitable devant un tribunal révolutionnaire, sans avoir été autorisés, semble-t-il, à consulter un avocat, et leurs « aveux », de même que les déclarations de sept autres hommes, ont été diffusés à la télévision. Selon les informations reçues, au moins treize autres membres de la minorité arabe ont été condamnés à mort en Iran. Ils sont apparemment accusés d'être impliqués dans des attentats à l'explosif, d'avoir diffusé des documents hostiles aux autorités, d'avoir eu des contacts avec des organisations dissidentes opérant à l'étranger et d'avoir mis en danger la sécurité de l'État. Amnesty International reconnaît que les États ont le droit et le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales, mais elle est catégoriquement opposée à la peine capitale, qui constitue une violation du droit à la vie. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le document d'Amnesty International intitulé *Cas d'appel – Peine de mort. Onze membres de la minorité arabe d'Iran condamnés à mort*, MDE 13/051/2006, mai 2006 (<http://web.amnesty.org/library/index/frMDE130512006?open&of=fr-irn>).

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe, en persan ou dans votre propre langue) :**

- déclarez-vous gravement préoccupé à l'idée qu'Ali Matouri Zadeh ne soit exécuté très prochainement ;
- priez les autorités iraniennes de commuer sans délai sa condamnation à mort ;
- efforcez-vous d'obtenir des informations détaillées concernant le déroulement du procès d'Ali Matouri Zadeh et de Fahima Ismail Badawi, en particulier la nature des charges retenues contre eux et les éventuels recours qu'ils auraient formés contre leur condamnation, et demandez s'ils ont été autorisés à consulter un avocat de leur choix ;
- dites que vous reconnaissez que les États ont le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales, mais soulignez votre opposition catégorique à la peine capitale, qui constitue le pire châtiment cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie ;
- demandez aux autorités de veiller à ce qu'Ali Matouri Zadeh et Fahima Ismail Badawi soient immédiatement autorisés à consulter un avocat, à être en contact avec leurs proches et à bénéficier des services d'un interprète ainsi que de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- cherchez à obtenir la garantie qu'ils ne seront ni torturés, ni maltraités.

**APPELS À :**

**Guide spirituel de la République islamique d'Iran :**

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei, The Office of the Supreme Leader  
Shoahada Street, Qom, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** [info@leader.ir](mailto:info@leader.ir) ou [istiftaa@wilayah.org](mailto:istiftaa@wilayah.org)

**Fax :** +98 251 7 774 2228 (précisez : « *FAO the Office of His Excellency, Ayatollah al Udhma Khamenei* »)

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Excellence,*

**Responsable du pouvoir judiciaire :**

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi  
Ministry of Justice, Park-e Shahr, Tehran, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** [info@iranjudiciary.com](mailto:info@iranjudiciary.com)

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

**COPIES aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.**

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*